

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2017

L'an deux mil seize, le 11 avril, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

**Etaient présents** : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Clémence DIGUET, M. Dominique VERDURE, M. Etienne GABARD

**Absents excusés** : Mme Emmanuelle BOUET, Mme Vanessa DESVALLON qui a donné pouvoir à monsieur le Maire, M. Dominique VERDURE.

**Absent** : M. Ghislain QUINCHARD

**Secrétaire de Séance** : Clémence DIGUET

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 6 Mars 2017. Le conseil n'émet aucune objection.

Présence de madame KAPFER, trésorière de Saumur.

### **1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :**

Madame la trésorière présente les comptes de la commune. Après lecture des chiffres, il est procédé au vote du compte de gestion. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les chiffres du Compte de gestion.

### **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2016 de la commune.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 294 445 €, les recettes de fonctionnement à 277 181.68 €, les dépenses d'investissement à 29 989.31 € et les recettes d'investissement à 15778 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **3. VOTE DU BUDGET 2017 :**

Après étude des propositions du budget de la commune, le conseil municipal à l'unanimité vote et accepte le budget :

Section Fonctionnement : 371 358.41 €

Section Investissement : 105 888.15 €

### **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Après vote, le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 0.5 % de la taxe d'habitation (13.63 au lieu de 13.57), la taxe foncière bâtie (19.57 au lieu de 19.48) et la taxe foncière non bâtie (36.39 au lieu de 36.21).

### **5. QUESTIONS DIVERSES :**

Afin que la commune de St Macaire du Bois puisse encore bénéficier de la prestation du Service ADS (Application du Droit des Sols), il est nécessaire de passer une convention avec Doué en Anjou. Le conseil municipal accepte de signer une convention pour un an à compter du 1 janvier 2017.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 9 Mai 2017 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

G. QUINCHARD

J.GIRARDEAU

Absente

Absent

E. BOUET

C. DIGUET

D. VERDURE

Absente

Absent

P. MONTAS-GODINEAU

E. GABARD